Informations relatives à la prise en charge

- Frais d'abandon obligatoires (les prix annoncés sont calculés pour un animal)
- La personne se déplace pour nous remettre l'animal. En cas d'incapacité à venir, des frais d'essence vous seront demandés.
- En cas d'annulation d'un rendez-vous, merci de prévenir 24 heures à l'avance. Dans le cas contraire, des frais supplémentaires vous seront attribués.
- L'association ne se déplace plus pour déposer les animaux adoptés. L'adoptant devra venir les récupérer au refuge. En cas d'impossibilité de se déplacer, celui-ci devra rembourser les frais de voyage effectué par le refuge.